



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-023 Gestion informatique des DT-DICT - SOGELINK

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour la prestation de gestion des DT-DICT sur le territoire d'Ancenis-Saint-Géréon,

CONSIDÉRANT la proposition de SOGELINK pour un contrat de gestion des DT-DICT, annexée à la présente décision.

DÉCIDE

Article 1 : De confier la gestion informatique des DT-DICT à SOGELINK 131 chemin du Bac à Traille, 69300 Caluire-et-Cuire, N° SIRET 432993780.

Article 2 : La prestation est établie pour une durée 1 an à compter de la signature.

Article 3 : Le coût de la prestation est fixé à 2268 € Hors Taxe (HT), soit 2721.60 € TTC.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 29/01/2025

Le maire,
Rémy ORHON



Acte publié ou notifié le : **4 FEV. 2025**

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Mounira ELHAFI
+330426727707
mounira.elhafi@sogelink.com

COMMUNE DE ANCENIS-SAINT-GEREON (MAIRIE)
CS 30217
Place Maréchal Foch
44156 ANCENIS CEDEX

	NB UNITÉ	QTÉ	PU HT (€)	NET HT (€)
OFFRE OPTIMUM PLUS				
🔗 PACK DE DOCUMENTS OPTIMUM PLUS				
Envoi/Réception de documents de chantier avec un nombre de pages illimité pour les modes d'envoi par site, mail et courrier sur DICT.fr				
Tarif calculé selon le volume de documents de votre activité Déclarant et/ou Exploitant				
	1 200,000	1,000	2 160,000	2 160,00
FONCTIONNALITES INCLUSES				
Partage de dossiers / Lien SIG / Fichier emprise KML / Upload Pièces Jointes / Carto Chantiers				
🔗 DEMATERIALISATION DES DECLARATIONS				
- Centralisation, numérisation et intégration des déclarations reçues par courrier, fax et mail,				
- Mise à disposition de ces documents dans la solution DICT.fr,				
		1,000	0,000	0,00
🔗 DEMATERIALISATION DES RECEPISSES				
Centralisation, numérisation, intégration des récépissés reçus par courrier, fax et mail				
Rapprochement du récépissé avec la déclaration correspondante				
Gestion de l'envoi des Relances DT et/ou LR				
		1,000	0,000	0,00
🔗 SERVICES + DE DICT.FR				
Accès aux applications permettant la gestion des comptes utilisateurs et des fiches de coordonnées émetteurs déclarantes en illimité.				
Accès illimité au Service client disponible par téléphone, chat et mail.				
APPLICATION MOBILE : Saisie/envoi/consultation de vos documents de chantier disponibles sur votre compte DICT.fr (déclarations/récépissés/plans/CR marquage-piquetage)				
		1,000	0,000	0,00
CARTO CHANTIERS : Application cartographique permettant la visualisation sur fond cartographique des emprises de chantier avec la description des travaux correspondants				
PARTAGE DE DOSSIERS : Module de consultation et d'échange de documents de chantier entre Responsables de Projet et Exécutants de Travaux				
APPLICATION STATISTIQUES : Visualisation de votre activité et édition d'exports détaillés				
APPLICATION ARCHIVES				
🔗 SERVICE PARAMETRAGE				
Service de prise en charge par Sogelink de toutes modifications relatives aux utilisateurs et émetteurs.				
	1,000		108,000	108,00

DECOMPTÉ DE DOCUMENTS - OPTIMUM - 6

Via l'application bureau ou l'application mobile :
Maître d'ouvrage/d'œuvre, exécutant de travaux, document émis : 1 document
Exploitant de réseaux, document réceptionné ou saisi : 1 document
Envoi d'un document en courrier RAR : 6 documents

Réalisation d'un CR marquage-piquetage (via l'application mobile) : 2 documents

TOTAL HT (€)	TAUX DE TVA (%)	MONTANT TVA (€)	TOTAL TTC (€)
2 268,00	20,00	453,60	2 721,60

NET À PAYER
2 721,60 €



**MAKE
CONSTRUCTION
SIMPLE**

**DEVIS N° 464528 EN DATE DU 21/01/2025
Client n° 7576**

MODE RÈGLEMENT	CONDITION DE PAIEMENT	DATE DE VALIDITÉ	DOMICILIATION
Virement	30 Jours	21/02/2025	BPAURA CA LYON OUEST IBAN : FR7616807004008143694221826 BIC/SWIFT : CCBPFRPPGRE

Date, signature et cachet de l'entreprise

« Je déclare accepter le présent devis, avoir pris connaissance des CGU disponibles à l'adresse <https://www.sogelink.com/cgu/> et les approuver »